

Opération permis de végétaliser

Présentation

Le "permis de végétaliser" est un dispositif mis en place par la Ville de Thionville dans le cadre des programmes "Action Coeur de Ville" et "Transition écologique". Il concerne le centre-ville.

Son objectif est d'accompagner le citoyen dans un projet de végétalisation de l'espace public.

Il consiste en l'implantation d'un espace "nature" en limite de façade afin de favoriser la nature et la biodiversité en ville. Il participe à l'amélioration de notre cadre de vie et permet une continuité des îlots de fraîcheur.

Le citoyen s'engage à procéder au désherbage, à l'entretien et à l'arrosage de cet espace. Les obligations d'entretien comporteront un engagement à procéder à la taille des branches afin de ne pas gêner les déplacements et de garder le contrôle de la croissance en hauteur.

Avant de commencer

Chaque projet doit faire l'objet d'une étude de faisabilité par les services municipaux afin d'analyser les conditions techniques de sa mise en œuvre avec notamment et par exemple, la prise en compte de la présence de réseaux, de caves...

L'espace "nature" ne peut pas être implanté à moins de 50 cm de tout type de réseau (coffret électrique, câbles téléphoniques...).

Lors de votre inscription, vous pouvez préciser, à l'aide d'un plan sommaire ou d'une photographie si vous le souhaitez, l'emplacement qui reçoit votre préférence. Celui-ci pourra être déplacé en fonction des réseaux présents.

Si vous êtes locataire ou copropriétaire, il conviendra de joindre à votre demande ou de nous adresser l'accord du propriétaire ou de la copropriété.

Vous noterez que la Ville ne pourra pas être tenue responsable d'éventuelles remontées d'humidité, d'infiltrations d'eau ou tout autre dommage pouvant résulter de la création de cet espace.

Déroulement de la demande

Si toutes les conditions administratives et techniques sont remplies, la Ville réalisera à titre gracieux une plate-bande de 0.15 à 0.20 m de large au pied de mur, un apport de terre végétale sur 0.15 à 0.20 m de profondeur, la plantation d'une gamme de plantes vivaces sélectionnées selon les contraintes propres à l'emplacement

Pour vous inscrire, merci de bien vouloir remplir (et/ou faire remplir l'attestation ci jointe par votre propriétaire)

Après réception de cette attestation vous serez contacté pour l'étude de faisabilité

Je soussigné(e)
demeurant.....

.....,

numéro de téléphone :,

sollicite la création d'un espace nature auprès de la Ville de Thionville dans le cadre du
Permis de Végétaliser.

Je sollicite la création de cet espace

- sur le trottoir accolé à mon habitation
- sur le trottoir accolé à mon local professionnel, adresse

.....

Souhaitez-vous faire pousser une plante grimpante ? si oui, la pose de filins et d'ancrages sera à votre charge.

- oui
- non

Existe-t-il une cave au droit de la façade concernée ?

- oui
- non

J'atteste sur l'honneur

- Dans le cas d'une habitation individuelle ou d'un local professionnel être propriétaire ou avoir l'accord de mon propriétaire pour la mise en place de l'espace nature
Ou
- Dans le cas d'une copropriété, avoir l'accord de mon syndic de copropriété pour la mise en place de l'espace nature

J'ai pris connaissance que la Ville ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'éventuelle remontée d'humidité à travers les murs, d'infiltration d'eau en sous-sol ou tout autre dégât pouvant provenir de la création de cet espace.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Thionville , le